Adhésion au jardin des avettes

Le membre du jardin des Avettes de Beauchamps doit adhérer au projet de préservation de l'abeille noire et de sa colonie dans son environnement selon les objectifs suivants :

- ✓ **Maintenir un champ pollinique et nectarifère déjà existant**, le répertorier, le développer pour que l'abeille soit actrice de son rayonnement végétal.
- ✓ **De travailler selon des méthodes traditionnelles apicoles** et selon des techniques en bodynamie.
- ✓ **Remodeler l'environnement** et planter des variétés végétales mellifères, adaptés à l'environnement méditerranéen, peu demandeur d'entretien et d'eau.
- ✓ Susciter des vocations et entretenir la transmission.

Favoriser la réinsertion de jeunes et adultes en les ouvrant aux métiers de la terre et à l'agriculture bio par des méthodes de travail respectueuses de l'environnement.

- ✓ Recréer une dynamique de transmission sur l'élevage et les méthodes apicoles à moindre coût auprès des enfants, des jeunes et des adultes.
- ✓ Acquérir des connaissances sur les techniques de plantation du jardin, des informations sur la biodiversité vers une ouverture sur l'éducation à l'environnement
- ✓ **Prendre conscience qu'une ruche est une pharmacie ailée** qui vous ouvre des horizons sur la santé par la qualité exceptionnelle des produits de la ruche.
- ✓ Ouvrir un lieu de rencontres intergénérationnelles et d'apprentissage au respect du travail de l'autre.
- ✓ Ouvrir un champ d'action sur l'alimentation bio.

Former autour de ce rucher des acteurs capables de suivre cette orientation pour comprendre de l'intérêt que porte l'abeille sur la pollinisation.

Le jardin de Beauchamps a une surface de 2 hectares Il a la possibilité de trois espaces.

- 1. Un rucher école pour les adhérents au jardin, les écoles, et les élèves en formation en apiculture en biodynamie.
- 2. Un jardin pour planter arbres et plantes pour l'étude et l'observation, un jardin d'agrément.
- 3. Un rucher collectif où chaque adhérent pourra poser ses ruches pour un emplacement de 50 colonies minimum

Engagement de l'adhérent

L'adhérent pourra acquérir une à deux ruches, une famille deux à trois maximum. Pour le néophyte, il devra suivre une formation payante sur 9 cessions de Mars à Octobre en raison un à deux cours par mois pour la saison de l'élevage de Avril, Mai et Juin.Le cours dure 3 h selon un programme qui sera édite en Janvier sur le site de l'Apier et celui de la Mairie d'Arles.Une adhésion annuel individuel de 10 €/an ou familial de 15€ sera demande pour participer aux cours d'apiculture et aux animations du jardin.Les enfants auront des cours le Mercredi après midi et un Samedi par mois une participation de 10 € leur sera demande, l'adhésion est gratuite pour les enfants,

- ✓ Si l'adhérent possède des ruches , il ne pourra aller au delà de cinq pour les implanter sur le jardin et devra prêter le regard des colonies aux enfants partenaires pour soulager le départ du rucher école citoyen.Il sera tenu de suivre une formation en biodynamie sur un week-end pour préserver l'élevage du rucher de Beauchamps.
- ✓ L'adhérent propriétaire de ruches sera indépendant dans son élevage et sa production mais il devra signé un contrat de confiance selon un cahier des charges sur la préservation naturelle des abeilles et sera tenu de laisser les ruches sur le jardin sur deux ans minimum. Il pourra bénéficier de matériel d'extraction collective ou de trappes à pollen pour récupérer le pollen .

Un séchoir à pollen sera mis à disposition.

~

- Pour la pose de ses ruches ; l'adhérent aura un emplacement limite choisi en accord en commun avec l'animateur , il devra s'acquitter de son emplacement de 20€/an pour bénéficier des conseils de l'animateur et de la participation scientifique à ce projet
- ✓ Il devra tenir un cahier d'Élevage sur ses colonies pour porter à l'animateur l'évolution de sa colonie, en fonction de son environnement.
- Si l'adhérent désire retirer sa ruche du jardin , il devra prévenir l'animateur et la retirer en Octobre après la fin de la saison apicole pour permettre à un autre adhérent de bénéficier de sa place.
 - Il sera responsable de ses ruches et devra s'acquitter d'une assurance responsabilité civile auprès du jardin des avettes.
- ✓ L'adhérent sera encourager à participer aux activités du jardin pour mener à bien le projet participatif.Le jardin est ouvert à chacun dans la mesure du respect du lieu.
- Une personne peut être membre du jardin sur simple participation à la création et la structure et aux animations du projet .En aucun cas, il n'est tenu d'être propriétaire de ruches.
- ✓ Toute personne désireuse de transmettre des connaissances sur le jardin , l'apiculture, des savoirs-faire est cordialement.inviter à venir nous rencontrer.

Le Donateur de ruches

- ✓ Une personne peut être membre du jardin sur simple participation à la création et la structure du projet .En aucun cas, il n'est pas tenu d'être propriétaire de ruches.
- ✔ Il peut par contre offrir aux enfants des écoles ou associations partenaires qui travaillent avec des enfants et adolescents une ou plusieurs ruches. En échange ils auront pour responsabilité la bonne conduite de l'élevage
- ✓ .Une fois par an le donateur sera invite à participer à la récolte de miel pour lui offrir du miel en rayon et un pot de miel.

ENGAGEMENT DE L'ANIMATEUR

- ✓ de former les adhérents à l'apiculture en bio dynamie.
- ✔ D'aider les apiculteurs à monter leur ruche et leur élevage pour les préserver.
- ✓ d'animer des cours pour les enfants en période extra scolaires ou durant les vacances
- ✔ de créer un lien entre les adhérents du jardin et les apiculteurs
- ✓ de dynamiser des projets autour de l'environnement et une sensibilisation auprès des citovens de la vile d'Arles.
- ✓ De faire intervenir des intervenants extérieurs concernant les savoirs faire traditionnels

Les écoles partenaires

Une classe par an suivra le rucher école aide par l'animateur sur le suivi de la préservation des colonies.

Elle sera actrice du paysage du jardin et participera a des journées d'animations comme la fête du miel pour présenter les ruches au donateur et partager le fruit de la récolte des ruches.